Compte rendu

COMITE DE SUIVI ET DE PILOTAGE

Site Natura 2000
« Gabizos et vallée d'Arrens »
FR7300921

Source : Wendy Lesniak – vallon de Bouleste

Jeudi 12 décembre 2024 à 14h00
Mairie d'Arrens-Marsous

MEMBRES PRESENTS

BONEU Vincent	Région Occitanie
CABARROU Pierre	Président du copil du site Natura 2000
HENRY Isabelle	Parc National des Pyrénées (PNP)
LECHENNE Hugues	Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi Pyrénées (CBN PMP)
LESNIAK Wendy	Chargée de mission Natura 2000 du site, CCPVG
LOUEY Dominique	Société chasseurs d'Azun
POUEY Philippe	Office National des Forêts (ONF)
PRADET Joseph	Fédération chasse 65
THION Nicolas	Fédération chasse 65

MEMBRES EXCUSES

FRAIZE Cyrille	Maire d'Arbéost
LAUGA Jacques	AAPPMA Azun
JEFFREDO Claire	EDF Val d'Azun
SALLENT Anne	GIP CRPGE
TULEU Fabien	Sous-préfet des Hautes-Pyrénées

SOMMAIRE

_Toc189730894

1. PREAMBULE 4

2. DOTATION AMENITES RURALES 4

3. COMMUNICATION 4

3.1. Animation nature - CPIE Bigorre 4

3.2. Animation nature – ECO'DELS 5

3.3. Animation « comme un Desman dans l'eau » 6

3.4. Mallette pédagogique 7

4. GESTION HABITATS ET ESPECES 8

4.1. Journée technique micro-mammifères 8

4.2. Prospections Desman des Pyrénées 9

4.3. Analyse génétique - Desman des Pyrénées 11

4.4. Etude sur les Gispetières 12

5. PASTORALISME 16

5.1. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (PAEC et MAEC) 16

6. ANIMATION DU SITE (BUDGET) 19

6.1. Budget des prestations 19

7. QUESTIONS DIVERSES 19

1. PREAMBULE

Pierre CABARROU ouvre la séance, remercie tous les participants de leur présence et propose un tour de table pour les présentations.

2. DOTATION AMENITES RURALES

Les critères d'éligibilité en 2024 sont différents de ceux en 2023 :

- Commune rurale de moins de 10 000 habitants
- Le critère de potentiel financier n'est plus pris en compte
- Dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée (PNP, N2000, RNCFS, PNR…)

Vincent BONEU (Région Occitanie) présente cette partie :
Aujourd'hui cette dotation peut être identifiée dans les budgets des communes par l'intitulé « aménités rurales », ce qui n'était pas le cas avant. Sur le département des Hautes-Pyrénées en 2023, elle représentait près de cinq cent mille euros, cette année elle représente plus d'un million d'euros. Les aides de l'état ont tendance à baisser, sauf celle-ci qui a plus que doublé.

2 communes éligibles sur le site :

- Arrens-Marsous : 66 166 €
- Arbéost : 7 117 €

Ces dotations sont affectées aux communes qui couvre une aire protégée, ici le Parc National des Pyrénées et le site Natura 2000. Il n'y a aucune obligation de les utiliser pour valoriser le patrimoine naturel. Cependant, si cette dotation est utilisée dans cet objectif de préservation de l'environnement, ces actions permettront de justifier et de consolider cette dotation dans les années à venir. Avant, le potentiel financier de la commune était un des critères d'éligibilités, depuis que celui-ci a été supprimé, il y a beaucoup plus de commune qui sont éligibles à la dotation. Les animateurs Natura 2000 sont là pour vous partager des idées d'actions que vous pourrez mettre en œuvre avec ce budget.

Wendy LESNIAK (Animatrice N2000) précise qu'en 2023 la commune d'Arrens-Marsous touchait déjà cette dotation au titre du Parc National mais pas Natura 2000.

3. COMMUNICATION

3.1. Animation nature - CPIE Bigorre

LE CPIE Bigorre-Pyrénées est intervenu sur le site pour animer une sortie nature grand public le 23 juillet 2024 pour découvrir la richesse du vallon

de Bouleste. Cette sortie comptait 8 inscriptions pour un montant initialement prévue à 591€ TTC la journée, moins les 8 personnes à 5€ (40€) soit un total de 551 € TTC la journée. Elle sera à nouveau proposée pour le même montant pour l'année 2025 car il est important de promouvoir Natura 2000 dans les vallées des Gaves auprès des touristes mais aussi des habitants locaux.

3.2. Animation nature – ECO'DELS

En 2024, ECO DELS est intervenue sur deux journées pour réaliser des animations nature :

Col du Soulor

2 juillet 2024

7 inscriptions

Lac du Tech

16 juillet 2024

5 inscriptions

Etant très motivée et pédagogue, elle a conçu beaucoup d'outils de communication qui servent lors de ces sorties qui fonctionnent très bien.

La journée s'élève à 500 € (560 € de tarif initial moins les 60 € de participations). Pour 2025, nous proposons à nouveaux deux journées d'animations sur le site pour 600 €.

Isabelle HENRY (Parc National des Pyrénées) demande qui est la personne référente de cette association.

Wendy LESNIAK (Animatrice Natura 2000) répond qu'en 2022, la CCPVG a accueilli une stagiaire (Anne-Cécile RAMADOUR) en alternance sur 18 mois (BPJEPS éducation à l'environnement et développement durable) pour travailler sur les outils de communication. Aujourd'hui Anne Cécile est complètement autonome et très compétente en la matière. Depuis elle a ouvert son association sur l'éducation à l'environnement « ECO'DELS » qui propose différentes sorties nature. N'étant pas accompagnatrice montagne elle ne peut pas réaliser des sorties supérieures à 250m de dénivelé, elle reste donc sur des sorties type balades.

3.3. Animation « comme un Desman dans l'eau »

Lors des Réseau Education Pyrénées Vivantes (REPV), Tom Rafting est venu présenter la mallette « comme un Desman dans l'eau » qui a été conçue par leur soin. Nous avons souhaité qu'il anime et présente cette mallette le 2 octobre à une classe de 24 élèves de BTS Gestion et Protection de la Nature. L'objectif, apprendre en s'amusant via 6 activités le long d'un parcours en rafting :

Il était prévu un montant de 750€ pour une classe de 32 élèves, finalement seuls 24 élèves sont venus, soit une journée à 500€. En 2025, nous reproposons cette sortie car il nous parait important de sensibiliser des jeunes âmes sur le Desman des Pyrénées qui est une espèce rare et endémique de chez nous.

3.4. Mallette pédagogique

Lors du dernier COPIL en 2023, nous avions parlé de la conception d'une mallette pédagogique Natura 2000. Elle prend la forme d'une mallette ou d'un sac à dos comprenant différents outils pour communiquer et sensibiliser sur les sites Natura 2000 : **Natur'Anim 2000**

Dans cette mallette on peut y retrouver des outils d'observation comme des jumelles ou des loupes, 106 silhouettes d'espèces animales, 4 nappes Représentant les 4 grands milieux naturels principaux (milieu aquatique, milieu forestier, milieu rocheux, milieu ouvert type pelouse) avec 117 mosaïques d'espèces ou d'activités humaines qui vont permettre de retracer différents scénarios :

Un outil pour faire quoi ?

- Faire découvrir Natura 2000, ses habitats et ses espèces
- Faire prendre conscience de l'impact des activités humaines et du changement climatique sur les habitats et leurs espèces

Pour quel public ?

- Les scolaires (cycle 2 et 3)
- Le grand public des vallées des gaves (habitants et socio-profesionnels)

Utilisé par qui ?

- Les animateurs Natura 2000, mais étant donné que nous n'avons pas la qualification d'accompagnateur montagne nous ne pouvons pas encadrer des groupes sur le terrain.
- Les Accompagnateurs de Moyenne Montagne (AMM) et éducateurs à l'environnement (sur site Natura 2000)

Un guide pédagogique a été conçu afin de présenter :

- Les divers outils de la mallette
- Les différents jeux possibles selon le public
- Les fiches sites des 14 sites Natura 2000 des vallées des gaves
- Les fiches détaillées de 39 espèces

C'est pour cela que nous devons lancer un appel d'offre pour les bureaux d'études d'accompagnateurs montagnes afin qu'il puisse faire vivre cette mallette. Ils seront formés en amont. A cet effet, est prévu un guide pédagogique permettant de recenser les différents outils disponibles, les diverses animations possibles, les différents sites Natura 2000 concernés ainsi que des fiches espèces.

Pour 2025, 1200€ seront dédiés pour l'animation de cette mallette par un bureau d'étude d'accompagnateur montagne.

4. GESTION HABITATS ET ESPECES

4.1. Journée technique micro-mammifères

En 2024, l'animatrice du site a fait appel à Hélène Dupuy, écologue indépendante et experte sur les mammifères, pour réaliser une journée formative qui s'est déroulée le 25/11/2024. 12 participants (Natura 2000, Parc National des Pyrénées, Réserve du Pibeste, ONF…) étaient présents.

L'objectif était de déterminer les micro-mammifères à partir d'ossements récupérés dans les pelotes de réjection des rapaces. Hélène a alors commencé la journée par une présentation des différents micro-mammifères que l'on retrouve sur le territoire (Campagnol des neige, Musaraigne aquatique,

Desman des Pyrénées, Campagnol amphibie ect…) et nous a distribué des pelotes de réjection afin de les disséquer et d'en extraire les ossements pour les identifier.

4.2. Prospections Desman des Pyrénées

Le second « Plan National d'Actions Desman (PNAD 2) » s'étale entre 2021 et 2030. Dans ce cadre, un réseau d'acteurs a été mobilisés sur le territoire afin de répondre aux exigences du PNA par l'amélioration des connaissances, la gestion et la sensibilisation.

En 2023, des prospections ont été menés dans les cours d'eau des vallées des gaves pour réactualiser la cartographie de répartition de l'espèce et le secteur du Val d'Azun a été ciblé.

Une carte des secteurs à forts enjeux a été élaborée :

- **les secteurs clés** : à préserver en priorité (forte population connue, exemple : Bious-Artigue)
- **les sites sentinelles** : veille sur la présence/absence de l'espèce (secteurs en forte régression ou noyaux à forte densité mais isolés) et amélioration de l'attractivité pour l'espèce = Val d'Azun

On retrouve deux sites sentinelles par département. Pour les Hautes-Pyrénées, le Val d'Azun est un des sites sentinelles et plus précisément le Gave d'Arrens. Le cours d'eau a été divisé en 3 tronçons :

- amont : en amont du lac de Suyen, conditions naturelles, non soumis aux différences de débit dû aux aménagements hydro-éléctriques
- intermédiaire : soumis aux variations de débit du barrage de Suyen
- aval : soumis aux variations de débit du barrage de Suyen et de Migouélou

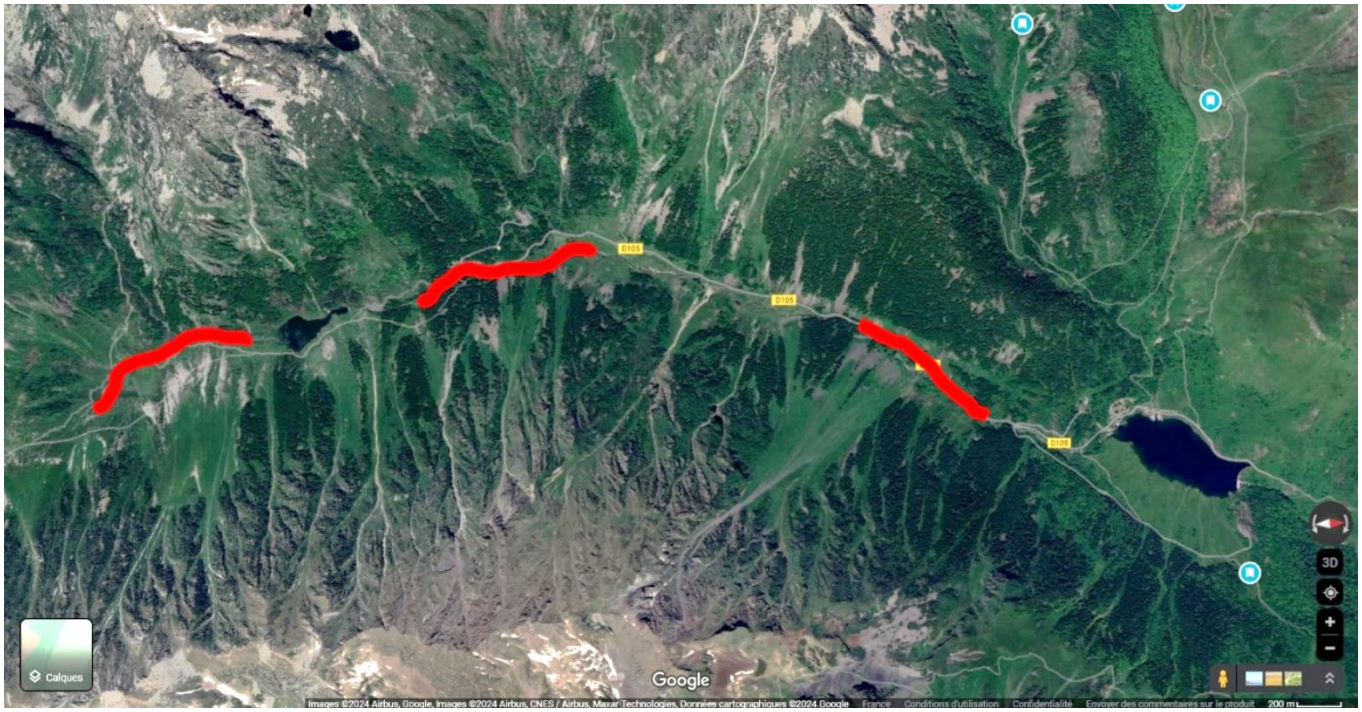

Chaque tronçon est un linéaire de 700m avec 200m prospectés – 300m non prospectés – 200 m prospectés (voir schéma ci-dessous). Avec ce type de protocole, le domaine vital du Desman des Pyrénées est couvert (500m). L'objectif est de récolter les féces (crottes) pour confirmer sa présence.

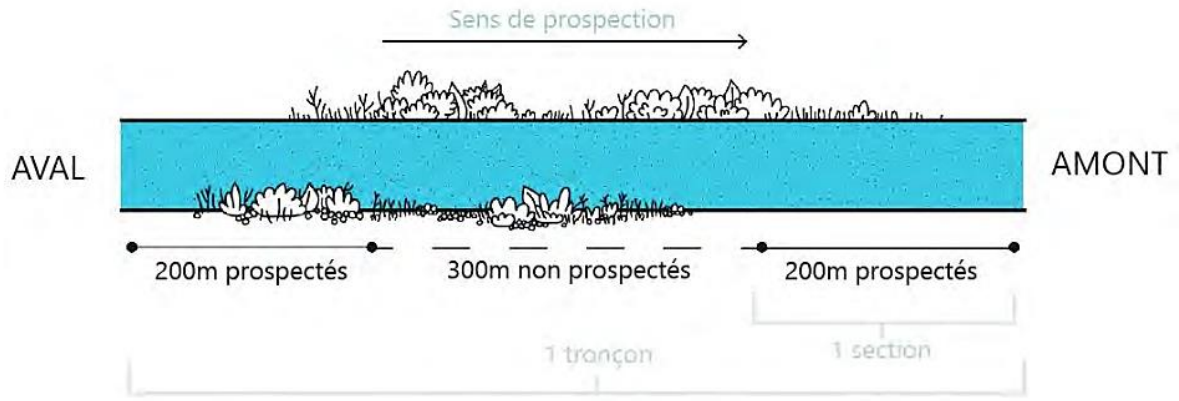

La prospection des féces se fait 5 fois par an à différentes périodes de l'année (février, avril, juillet, septembre, novembre). Et le protocole sera renouvelé tous les ans pendant 3 ans.

<u>Isabelle HENRY (Parc National des Pyrénées)</u> apporte quelques précisions : cette année, la vallée a subi une forte pluviométrie. Pour la prospection des féces de Desman il faut que le niveau d'eau soit stable sur au moins 5 jours consécutifs avant la prospection sinon les indices de présences sont lessivés. Cette espèce marque comme la Loutre sur des pierres dans le ruisseau mais beaucoup au ras de l'eau. Cette année, le protocole a dû être adapté à cette variation du niveau d'eau, ce qui fait que certaines dates ont dû être décalés. En novembre, aucun indice n'a

été trouvé sur le Gave d'Arrens, il en est de même pour le Béarn, secteur où le Desman est nettement plus abondant.

Pierre CABARROU (Président du COPIL) s'interroge sur la présence de l'espèce dans les affluents du gave d'Arrens.

Wendy LESNIAK (Animatrice Natura 2000) répond que oui le Desman peut être présent même dans les affluents du gave. Dans le cadre du PNA, c'est le gave lui-même qui a été désigné comme site sentinelle. En 2023, plusieurs indices de présence ont été trouvés sur le Plaa d'Aste.

Isabelle HENRY (Parc National des Pyrénées) ajoute que les affluents ont justement le rôle de zone refuge pour lorsqu'il y a une variation du niveau d'eau soudain (exemple : lâcher d'eau).

4.3. Analyse génétique - Desman des Pyrénées

A la suite des prospections en cours d'eau, les échantillons récoltés qui n'ont pas pu être déterminés sur place ont été envoyés à l'analyse génétique, pour confirmation, portée financièrement par l'animation Natura 2000.

Isabelle HENRY (Parc National des Pyrénées) explique que lorsque des féces sont envoyées à l'analyse génétique c'est que les personnes qui prospectent ont des doutes sur l'identification de part leur physionomie, odeur…

Vincent BONEU (Région Occitanie) demande si l'animatrice accompagne les partenaires sur le terrain pour ce type de mission. Réponse : oui, l'animatrice a accompagné le Parc National sur 3/5 sorties dans l'année pour les prospections Desman.

<u>Isabelle HENRY (Parc National des Pyrénées)</u> explique que lors de la première session en février, seulement deux tronçons ont pu être prospectés à cause du niveau d'eau. Les différents faciès d'écoulement sont recensés à chaque passage, l'objectif étant de déterminer les préférences d'écoulement du Desman.

<u>Vincent BONEU (Région Occitanie)</u> souhaite connaitre l'autre site sentinelle des Hautes-Pyrénées. Réponse : il s'agit d'un cours d'eau dans la vallée d'Aulon.

Pas de Desman détectés dans les féces analysées… Pour 2024, l'analyse de 20 échantillons étaient prévu pour 1424€, seuls 8 échantillons ont été prélevés en cours d'eau pour 568,21 €. En 2025, nous prévoyons un budget de 700 € pour continuer les prospections sur le Gave d'Arrens.

4.4. Etude sur les Gispetières

En 2023, le Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées (CBN PMP) a rédigé un programme d'actions et mise en œuvre un dispositif de suivi portant sur les pelouses subalpines fermées à Gispet (*Festuca eskia*). Les sites N2000 où les points de suivis ont été mis en place sont situés sur le Béarn, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne et Ariège. Le site Natura 2000 du Gabizos et notamment l'estive de Pourgues est l'un des sites témoin où l'étude a été mise en place.

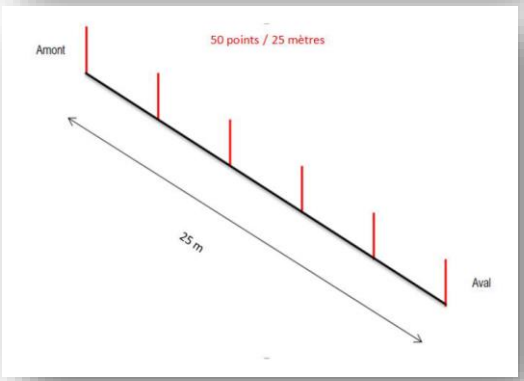

Pour chaque site, il y avait au moins deux transects : un transect mis sous exclos et un transect témoins sans exclos. Le principe initial étant de suivre ces végétations sur des secteurs non pacagés.

Le transect mis en place se localise sur l'estive de Pourgues :

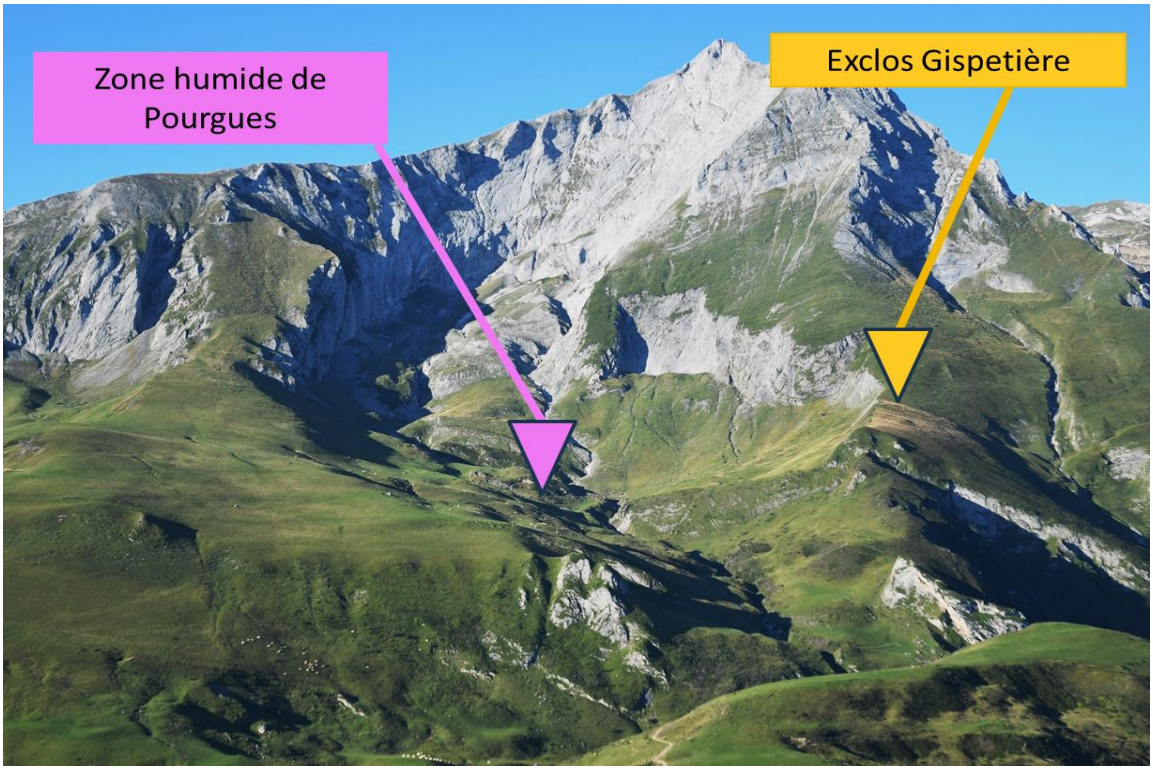

Le 27 juin 2024, l'animatrice Natura 2000 accompagnée de Hugues LECHENNE du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées, sont allés mettre en place l'exclos qui prend la forme d'un filet à mouton basique de 50m de long.

Hugues LECHENNE (CBN PMP) rajoute des précisions :
Dans le cadre des rapportages Natura 2000, tous les 6 ans le CBN PMP évalue l'état de conservation des milieux. En 2024, j'étais en charge de 5 habitats naturels dont celui-ci, et ce que l'on observe c'est que l'état est favorable sur tous les paramètres, mais on nous demande d'évaluer l'état des habitats à l'intérieur mais aussi à l'extérieur des sites Natura 2000. Ce qui est compliqué, c'est qu'il nous manque des indicateurs et des données pour faire des extrapolations. Donc ce genre de suivi est très utile pour recueillir des éléments afin d'évaluer l'état de conservation de ces habitats tous les 6 ans.

Le suivi mis en place prend la forme d'un linéaire de 25m (transect) sur lequel 50 points contacts ont été réalisés. Les points contacts permettent de recenser tous les 50cm l'ensemble des espèces végétales qui touchent ce point. Le principe est de revenir 6 ans après pour observer l'évolution des landes et voir si le milieu se ferme progressivement. Il faut donc choisir un secteur où il n'y a pas de pâturage extérieur pour évaluer la dynamique naturelle des landes. L'impact du changement climatique doit faire l'objet d'un autre suivi en couplant des données météorologiques, de quantité et de durée d'enneigement.

Vincent BONEU (Région Occitanie) demande si la clôture est électrifiée et si non, si les animaux qui y ont accès ne peuvent pas biaiser et impacter le suivi.

Wendy LESNIAK (Animatrice N2000) répond que non elle n'est pas électrifiée. Elle a essayé de contacter Monsieur Olivier PUEL (garde pastoral sur la commune d'Arrens) à plusieurs reprises mais sans réponses. L'objectif de l'appel était de lui demander de surveiller la clôture de temps en temps lorsqu'il passe à proximité sur le secteur pour ses missions pastorales.

Isabelle HENRY (Parc National des Pyrénées) demande si la clôture a été surveillé pendant la saison estivale et si elle est démontée pour l'hiver

Wendy LESNIAK (Animatrice N2000) répond que non personne n'est monté sur place après la pose en juin. Avant la montée des troupeaux 2025, nous installerons des pancartes sur la clôture pour alerter de l'utilité scientifique de l'exclos.

Hugues LECHENNE (CBN PMP) explique que dans le cadre du suivi Il y a une sardine en amont et une sardine en aval pour délimiter le transect. La complexité est de retrouver exactement leurs positions. Il faut donc monter avec des détecteurs à métaux pour retrouver les sardines en métal.

Joseph PRADET (Fédération chasse 65) ajoute que 4 piquets pourraient être plantés dans chaque coin afin de retrouver plus facilement les sardines.

Hugues LECHENNE (CBN PMP) évoque que de mettre en place un exclos permanent comme celui de la zone humide de Pourgues serait l'idéal.

Isabelle HENRY (Parc National des Pyrénées) demande comment est installée la clôture de la zone humide de Pourgues et si elle est démontée en hiver car elle peut causer des dommages sur la faune sauvage qui peut s'emmêler dedans lors de la période neigeuse. Réponse : elle est montée sur la base de plusieurs piquets en bois avec du fil de fer, elle est permanente et n'est pas démontée en hiver. Cette clôture est en place depuis 2009 et elle a été restauré en 2023.

Pierre CABARROU (président du COPIL) ajoute qu'il n'y a jamais eu de soucis concernant la faune sauvage sur cette clôture depuis 2009.

Wendy LESNIAK (Animatrice N2000) précise que la clôture sera remise en place en début de saison avant la montée des troupeaux.

Hugues LECHENNE (CBN PMP) ajoute que sur ce type de pelouse, les dynamiques sont très lentes et le mieux serait de refaire le transect au bout de 6 ans. Ce suivi a été mis en place à l'échelle des Pyrénées sur plusieurs sites Natura 2000 pour avoir une multitude d'échantillons et renforcer les tendances à l'échelle d'un habitat. Ici l'objectif est de voir la dynamique de fermeture par la lande pour savoir si le milieu se maintient en place ou si à contrario il faut prévoir davantage d'actions de gestion pour limiter la fermeture.

Joseph PRADET (Fédération chasse 65) demande si ce type de suivi est réalisé toujours à la même altitude. Réponse : cet habitat est présent à l'étage subalpin au-dessus de 1200m. L'objectif est qu'il y ait un transect témoin qui est paturé par les herbivores sauvages et domestiques et un transect mis en exclos pour pouvoir émettre une comparaison.

Nicolas THION (Fédération chasse 65) explique qu'il est compliqué d'empêcher les cervidés d'y accéder si les protections sont à terre.

Hugues LECHENNE (CBN PMP) répond que les transects sont mis sur des sites là où les animateurs sont présents et sur des secteurs où les troupeaux domestiques ne sont pas conduits.

Joseph PRADET (Fédération chasse 65) ajoute que le col du Soulor est un endroit très pacagé.

Hugues LECHENNE (CBN PMP) précise que lorsqu'un suivi est mis en place, on se focalise sur un état optimal de référence. La gestion historique influe beaucoup et on compare avec les milieux qui sont en bon

état. Le principe est d'être sur un observatoire sur la chaine des Pyrénées pour voir comment ces milieux évoluent sur un laps de temps plus ou moins long (6 – 12 ans).

5. PASTORALISME

5.1. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (PAEC et MAEC)

En 2023, à la suite de plusieurs réunions entre l'animatrice du site, le GIP CRPGE et le gestionnaire d'estive (commune d'Arrens-Marsous), 3 grandes zones semblaient intéressantes pour mettre en place de nouvelles MAEC :

- Secteur de Pourgues
- Secteur de Las Cures
- Secteur des Artigues / Anquié

Finalement après réflexion, la commune ne semble plus intéressée pour la mise en place d'une MAEC sur le territoire de la commune. 2025 est la dernière année pour mettre en place une MAEC, après il faudra attendre la prochaine PAC.

Pierre CABARROU (président du COPIL) précise qu'à part le secteur de Pourgues, les deux autres zones proposées sont compliquées d'utilisation de part la topographie du terrain, l'accès difficile à l'eau ect…

Isabelle HENRY (Parc National des Pyrénées) demande de quel type aurait pu être la MAEC sur le site et en quoi consiste-t-elle.

Wendy LESNIAK (Animatrice N2000) répond que le plus souvent, c'est la mesure PRA3 qui est utilisée (« Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage ») et elle consiste à remettre des troupeaux dans les secteurs en déprise qui s'embroussaillaient, soit par de la conduite de troupeaux ou de parquer les animaux dans un secteur précis. Mais cela demande d'avoir des éleveurs motivés et installés sur le long terme, ce qui n'est pas toujours évident.

Dominique LOUEY (Société chasse d'Arrens) se questionne sur l'arrêt de l'écobuage qui se faisait régulièrement sur Anquié pour dégager des espaces embroussaillés notamment avec le Genêt piquant.

Wendy LESNIAK (Animatrice N2000) répond que l'écobuage était une action d'une MAEC mise en place sur le secteur de Bouleste mais elle a pris fin en 2021. Le dernier écobuage date de 2019. L'ouverture de ce secteur aurait pu faire l'objet de la mise en place d'une MAEC.

Joseph PRADET (Fédération chasse 65) s'interroge sur l'analyse faite au regard de la fermeture des milieux sur le piémont montagnard. Doit-on laisser les milieux évoluer sans intervention ou doit-on agir pour garder ces milieux ouverts ?

Wendy LESNIAK (Animatrice N2000) répond qu'il faut trouver un juste équilibre et maintenir une mosaïque entre les landes et les pelouses.

Pierre CABARROU (président du COPIL) précise que pour garder des milieux ouverts il faut qu'il y ait une pression pastorale constante, qui est accentué par l'action de l'écobuage en amont.

Isabelle HENRY (Parc National des Pyrénées) ajoute que parfois des écobuages sont réalisées dans certaines zones inaccessibles au bétail comme les falaises.

Vincent BONEU (Région Occitanie) explique que dans le DOCOB il y a des fiches actions spécifiques au pastoralisme qui précisent de maintenir une pression pastorale dans les zones sous utilisées et lutter contre la fermeture du milieu. Les MAEC sont des outils pour palier à cette problématique. L'animateur N2000 ne peut pas monter des MAEC seul sans l'aide des gestionnaires d'estive et des éleveurs.

Joseph PRADET (Fédération chasse 65) souligne que la fermeture des milieux se voit sur les sites Natura 2000 mais aussi en dehors considérant la déprise pastorale sur tout le territoire. L'activité pastorale a changé, la date de montée des troupeaux est plus tard dans la saison qu'autrefois ce qui doit avoir un impact sur la végétation.

Isabelle HENRY (Parc National des Pyrénées) indique qu'au sein du PNP, il n'y a pas d'études qui le prouvent mais de ce qu'ils peuvent voir sur le terrain, les zones sans pastoralisme ne sont pas toujours sans intérêts. On voit certaines plantes qui arrivent à maturité avec une floraison abondante et qui attirent beaucoup d'insectes pollinisateurs.

Joseph PRADET (Fédération chasse 65) s'interroge sur les bénéfices que pourra tirer la montagne si elle n'est plus entretenue car les milieux s'embroussaillent de plus en plus bas en altitude dans les vallées. Depuis 70 ans, je vois que tous les milieux ont évolué.

Isabelle HENRY (Parc National des Pyrénées) précise qu'il s'agit aussi de l'évolution naturelle des milieux. Et que les bois qui ne sont pas entretenus sont favorables à la biodiversité.

Dominique LOUEY (Société chasse d'Arrens) confirme qu'avec l'évolution des milieux, il y a de plus en plus de cerfs et de sangliers.

Hugues LECHENNE (CBN PMP) ajoute que derrière le terme de « dynamique naturelle » selon les altitudes, les trajectoires sont différentes. En haute altitude, les dynamiques sont beaucoup plus lentes et elles seront encore différentes en fonction de la géologie principalement. Dans certains secteurs, les habitats naturels sont stables et ne se ferment pas sans intervention par les activités humaines. D'où l'intérêt d'étudier l'état de conservation des habitats car pour rappel la politique du réseau Natura 2000 c'est de maintenir dans un bon état de conservation les habitats naturels qui ont permis la désignation du site comme tel. On retrouve la mosaïque temporelle avec la lande qui arrive sur la pelouse et la mosaïque spatiale avec des petits fourrés qui n'évoluent quasiment pas.

Joseph PRADET (Fédération chasse 65) s'étonne de voir que les estives se ferment de plus en plus et proposent de moins en moins de ressources fourragères aux troupeaux, des troupeaux qui disparaitront au fil du temps…

Vincent BONEU (Région Occitanie) explique que les MAEC Natura 2000 sont des outils utiles pour l'environnement et montre un intérêt financier pour le gestionnaire d'estive. Un exemple, sur le site Natura 2000 du Lac bleu, sur le secteur de Sers, une MAEC a été mise en place sur une estive qui subit actuellement la déprise et où les milieux se ferment. Le gestionnaire d'estive qui est la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges (CSVB) a accepté de contractualiser pour remettre des animaux sur un secteur qui n'a pas accueilli de troupeaux depuis longtemps, et en contrepartie il bénéficie d'un soutien financier pour pallier aux conditions difficiles. Il est possible de mettre en place de genre d'outils sur des secteurs publiques et privées.

Hugues LECHENNE (CBN PMP) souligne qu'il faut mettre en place davantage de suivis scientifiques sur la durée pour creuser cette thématique.

Joseph PRADET (Fédération chasse 65) indique qu'autrefois il n'y avait pas de date de montée des troupeaux. Les animaux montaient en avril / mai en estive car les agriculteurs n'avaient plus de foin dans les granges, et les animaux consommaient les jeunes pousses des espèces ligneuses comme les Genévriers et les Rhododendrons, car il n'y avait pas encore de ressource fourragère.

Pierre CABARROU (président du COPIL) précise qu'autrefois il y avait également la présence sur le terrain des agriculteurs, lorsqu'ils trouvaient des jeunes plants d'espèces ligneuses, ils y mettaient le feu.

Isabelle HENRY (Parc National des Pyrénées) rapporte que le changement climatique joue un rôle important aussi dans l'évolution des végétations.

Hugues LECHENNE (CBN PMP) souligne que l'évolution des milieux dépend aussi du type de géologie : les habitats sur roches acides se ferment plus vite que les habitats sur calcaires.

6. ANIMATION DU SITE (BUDGET)

6.1. Budget des prestations

Ci-dessous un tableau récapitulatif des actions prévues et réalisées au cours de l'année 2024 et les actions prévues pour 2025 (sous réserve de validation par le Conseil Régional) :

Actions sur 2024 (185 j / 3 sites = 62 j)				Actions proposées pour 2025 (à valider par le conseil Régional)	
Prévues		**Dépense réalisée**			
1 animation CPIE	591 €	551 €	Réalisée	1 animation CPIE	591 €
2 animations EcoDels	500 €	500 €	Réalisée	2 animations Eco'Dels	600 €
1 animation Tom Rafting (3 sites)	700 € (= 233 €)	500 € (= 166€)	Réalisée	*1 animation Tom Rafting (3 sites)*	700 € (= 233 €)
Analyse génétique	1424 €	568,21 €	Réalisée	Analyse génétique	700 €
Animation des MAEC GIP CRPGE	2 400 €	2 400 €	Réalisée	Animation des MAEC GIP CRPGE	2000 €
Journée technique (3sites)	700 € (= 233 €)	700 € (= 233 €)	Réalisée	*BE mallette pédagogique (3 sites)*	1200 € (= 400 €)
Formations (3 sites)	330 € (= 110 €)	330 € (= 110 €)	Réalisée	*Formations (3 sites)*	500 € (= 166€)
Total	**5 491 €**	**4 528,21 €**		**Total**	**4 690 €**

Les budgets communs aux trois sites animés par l'animatrice Natura 2000 sont divisés en 3 à chaque fois, quand un seul site en particulier n'est pas concerné.

7. QUESTIONS DIVERSES

Pierre CABARROU (président du COPIL) annonce qu'il y a une veillée animée par le Parc National des Pyrénées le 25 janvier sur la thématique du Desman des Pyrénées et du Calotriton des Pyrénées.

Isabelle HENRY (Parc National des Pyrénées) précise qu'il s'agit d'une animation grand public.

Vincent BONEU (Région Occitanie) ajoute qu'il ne faut pas le louper le film sur les MAEC qui sera diffusé le 15 janvier à Arrens-Marsous, ouvert à tous et suivi d'un débat.

Isabelle HENRY (Parc National des Pyrénées) rapporte qu'il y a également un documentaire sur les MAEC qui suit deux animatrices pastorales, des bergers et des éleveurs en estive qui se nomme « une montagne sous contrat ».

<u>Hugues LECHENNE (CBN PMP)</u> annonce qu'en 2025 un programme d'actions portant sur les pelouses calcaires de crêtes sera déployé, celui-ci vise à compléter la répartition des pelouses de crête. L'évaluation de l'état de conservation suit 4 grands paramètres (répartition de l'habitat, surfaces couvertes, structure / fonctions et altérations). Sur cette action, nous étudierons que le premier volet car compte tenu du temps de marche d'approche nous ne pourrons pas étudier les autres paramètres en même temps. L'objectif sera d'avoir un référentiel et orienter les enjeux de gestion. D'autre part un autre programme d'actions portant sur les nardaies d'intérêt communautaire va démarrer en 2025. Pour finir, deux journées techniques seront animées pour former les animateurs N2000 sur site pour évaluer l'état de conservation.

Pierre Cabarrou clôt la séance à 15h30.

Pierre CABARROU
Président du comité de pilotage
Adjoint mairie d'Arrens-Marsous

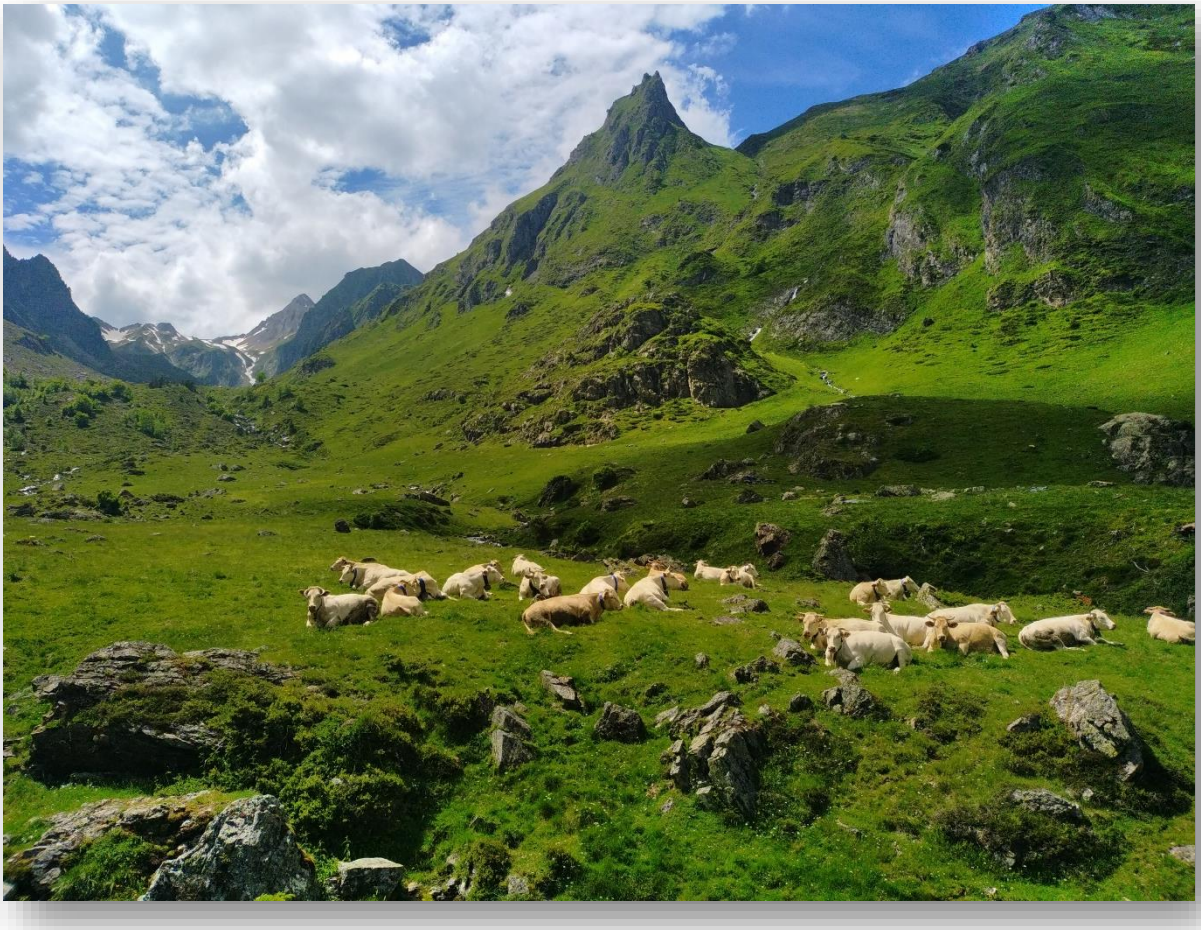

Photo Wendy LESNIAK – Vallon de Bouleste